

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°23.03.15

Présents	26
Pouvoirs	6
Absent Excusé	1

OBJET :
ACQUISITION D'UNE
PARTIE DE LA
PARCELLE
CADASTREE SECTION
BE N°159, D'UNE
SUPERFICIE
D'ENVIRON 10 M² ET
APPARTENANT A M.
REYNAUD PATRICK

L'an deux mille vingt-trois, le 12 juin

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 6 juin

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Roger MOSSÉ, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Catherine FOULON, Marie-Pierre VITIELLO, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, René ALBERICCI, Geneviève MARTIN, Michèle DECHAUD, Julien BOULARD.

POUVOIRS : Véronique GARNIER à Richard MALLIÉ, Catherine BIENFAIT à Mathieu PIETRI, Hortense MALLIÉ à Corinne LE MEUT, Florian PARIS à Yann PERTUISEL, Philippe CANOBIO à René ALBERICCI, Saïd ACHACHE à Geneviève MARTIN.

ABSENT EXCUSÉ : Hervé CAYLA.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

La commune projette la réalisation d'un parking public sur les terrains jouxtant au Sud le cimetière du village, aménagement visé par l'Emplacement Réservé n°34 établi au sein du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur de BOUC BEL AIR.

Dans le cadre de ce projet, et notamment de l'aménagement de l'accès au parking depuis l'avenue du 24 avril 1915 et de l'impasse Jorda, il est nécessaire que la Commune puisse intervenir sur une emprise de près de 10 m² issue de la parcelle cadastrée section BE n°159 et appartenant à Monsieur REYNAUD Patrick.

Cette emprise correspond à une partie de l'actuelle assiette de l'impasse Jorda.

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID : 013-211300157-20230612-23_03_15-DE

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

S²LO



**Localisation de l'emprise de près de
section B**

Envoyé en préfecture le 15/06/2023
Reçu en préfecture le 15/06/2023
Publié le
ID : 013-211300157-20230612-23_03_15-DE



Dans ce contexte, la Commune a sollicité auprès de M. REYNAUD Patrick l'acquisition de l'emprise précitée.

Par courrier en date du 15 mai 2023, M. REYNAUD Patrick a confirmé son accord pour la cession au bénéfice de la Commune de l'emprise susmentionnée, sans prix et en contrepartie de la prise en charge par la Commune de l'intégralité des frais afférents à cette cession ; et notamment les frais de Géomètre Expert et de purge hypothécaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition d'une emprise de près de 10 m² issue de la parcelle cadastrée section BE n°159, sans prix et en contrepartie de la prise en charge par la Commune l'intégralité des frais afférents à cette acquisition, et de l'autoriser à signer l'acte d'acquisition, ainsi que tous les documents y afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la commission Ville nature du 30 mai 2023,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

A l'Unanimité,

APPROUVE l'acquisition d'une emprise de près de 10 m² issue de la parcelle cadastrée section BE n°159, et appartenant à Monsieur REYNAUD Patrick, sans prix et en contrepartie de la prise en charge par la Commune des frais afférents à cette acquisition.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition, ainsi que tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : et
de la publication le : 16/06/2023


Richard MALLIE,
Maire.

